

Le Ministre du Budget
Des comptes Publics et de la
Fonction Publique

Paris, le 30 janvier 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Président de la République a annoncé le 4 décembre 2008 à Douai un plan de relance de l'économie française comportant diverses mesures en faveur des entreprises.

Parmi ces mesures, certaines sont plus particulièrement destinées à alléger les contraintes financières qui pèsent sur les entreprises et notamment les PME. Pour améliorer la trésorerie de votre entreprise, l'Etat s'engage à rembourser plus rapidement les sommes qu'il vous doit.

- Si vous déposez mensuellement vos déclarations de TVA, vous pouvez obtenir tous les mois le remboursement du crédit de TVA apparaissant sur vos déclarations. Si vous n'avez pas opté pour le dépôt mensuel des déclarations et que vous souhaitez l'application de ces dispositions, les modalités d'option ont été assouplies pour vous permettre de bénéficier de cette mesure.

- Si vous êtes assujetti à l'impôt sur les sociétés, vous pouvez demander dès le lendemain de la clôture de l'exercice le remboursement de vos excédents d'acompte d'impôt sur les sociétés, pour les exercices clos au plus tard au 30 septembre 2009, sur la base de l'estimation que vous ferez du montant total de la cotisation d'impôt sur les sociétés.

- Vous pouvez également demander le remboursement des créances de report en arrière de déficits non imputées ainsi que de celles déclarées au titre des exercices clos au plus tard au 30 septembre 2009.

- Enfin, vous pouvez demander la restitution du crédit d'impôt recherche constaté en 2008 ainsi que ceux de 2005, 2006 et 2007 non encore imputés.

Pour plus d'informations sur les conditions de mise en œuvre de ces dispositions, je vous invite à consulter le site www.impots.gouv.fr.

Le centre Impôts Service (0 810 467 687 ou 0 810 IMPOTS, coût d'une communication locale) et le service des impôts des entreprises dont vous dépendez peuvent également vous apporter toutes précisions utiles sur les modalités d'application.

Dans la conjoncture actuelle, le remboursement immédiat par l'Etat des sommes qu'il doit aux acteurs économiques est essentiel et je tiens à vous assurer de l'attachement de mes services à la correcte et rapide application de ce dispositif destiné à améliorer la trésorerie des entreprises.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eric WOERTH